

Les théâtres aussi sont confrontés à l'amiante

Le Monde

Nadia et Didier Bourgeat sont mariés. Ils travaillent au Théâtre national de la Criée, à Marseille : elle est responsable du service billetterie-accueil, lui, chef-machiniste. Au printemps 2009, ils ont appris qu'ils avaient des traces d'amiante sur la plèvre. Il y a quelques semaines, ils ont enterré un de leurs collègues de La Criée, Tony Moulon, mort le 2 novembre, à 52 ans, d'un cancer du poumon dû à l'amiante.

Cette mort vient s'ajouter à deux autres, en 2003 et 2004, à la Comédie-Française, également provoquées par "l'or blanc". La liste risque de s'allonger : comme beaucoup de bâtiments publics, les théâtres sont touchés par l'amiante. Rien ne prouve qu'ils le soient beaucoup plus qu'une salle de concert, un cinéma ou un musée. Mais c'est dans les théâtres que, pour l'heure, les premiers cas ont été portés à la connaissance du public.

L'amiante a été massivement utilisé après la seconde guerre mondiale pour l'isolation phonique et la protection contre l'incendie. Dénoncés dès les années 1960, les dangers de la fibre ont été longtemps étouffés. Il a fallu attendre 1997, et de nombreuses batailles, pour qu'une loi interdise la fabrication, l'importation et la mise en vente des produits amiantés, qui, selon les spécialistes, devraient causer la mort de 50 000 à 100 000 personnes en France dans les vingt-cinq prochaines années.

Nombreux sont les théâtres construits ou rénovés en utilisant l'amiante, dans les années 1970 et 1980. Ils sont touchés maintenant, avec un effet retard par rapport à des entreprises qui travaillaient directement la fibre.

Le cas de La Criée est révélateur. Construit sur le Vieux-Port de Marseille à la fin des années 1970, le théâtre a ouvert en mai 1981. A cette date, l'amiante n'est pas banni mais son usage est réglementé. Comme tous les bâtiments publics, La Criée est, par la suite, soumise à des tests, qui ne révèlent rien d'anormal. Jusqu'en 2008, quand des travaux de remise aux normes du réseau électrique sont décidés.

Le 21 novembre, la ville de Marseille, propriétaire du bâtiment subventionné majoritairement par l'Etat, fait parvenir à La Criée un dossier technique qui répertorie sur plusieurs dizaines de pages les traces d'amiante dans le bâtiment.

Deux endroits sont particulièrement concernés : la cage de scène de la grande salle, et la partie du théâtre qui abrite la salle de couture et des locaux techniques. La porte coupe-feu et les gaines de ventilation et de chauffage contenaient de l'amiante friable, considéré comme dangereux et devant être enlevé.

Un conflit a alors éclaté entre la ville de Marseille et La Criée, dirigée par le metteur en scène Jean-Louis Benoit : la mairie soutenait que le dossier technique avait été envoyé dès 2006, La Criée affirmait ne l'avoir reçu qu'en 2008. Une plainte contre X vient d'être déposée par Jean-Louis Benoit.

En 2009, les travaux de désamiantage du théâtre ont commencé, sans que La Criée ferme. Les spectacles sont joués dans la petite salle ou dans d'autres théâtres. Tout devrait être achevé en mars 2011, date à laquelle la grande salle rouvrira. *"Mais de l'amiante, il en restera, prévient Daniel Hermann, adjoint à la culture de la ville de Marseille. Il est impossible de faire un état des lieux précis. Vous creusez un trou dans un mur, vous ne trouvez rien. Vous creusez 20 cm plus loin, vous en trouvez."*

"La différence, aujourd'hui, est qu'on sait qu'il faut prendre toutes les précautions", dit Nadia Bourgeat, qui n'envisage pas de quitter La Criée. "J'y suis entrée toute jeune. C'est ma maison. Mais je suis triste, et en colère. Quand on a des traces d'amiante sur la plèvre, il n'y a pas de traitement, on fait des contrôles et on espère que ça ne s'aggravera pas." Elle a déposé avec son mari une plainte contre X, mais, *"c'est très long, il y a beaucoup de démarches pour engager un procès"*.

Des procès, la Comédie-Française en a perdu deux, en appel, intentés par les familles des deux victimes, Fabrice Delayre et Christian Debus. Les juges ont reconnu la *"faute inexcusable"* de la Comédie-Française, qui a décidé de ne pas former de pourvoi en cassation.

Le désamiantage du premier théâtre de France a été effectué en 1994. Il en reste, encapsulé sous la coupole de la salle Richelieu - une zone difficilement accessible. Cet amiante sera enlevé à l'occasion des gros travaux de ventilation, en 2011-2012. La Comédie-Française sera fermée pendant cette période. Elle jouera dans un théâtre éphémère de 700 places, en bois, qui sera construit dans les jardins du Palais-Royal.

Soit sous les fenêtres du ministère de la culture, qui dit *"prendre très au sérieux la question de l'amiante dans les théâtres"*, tout en reconnaissant n'avoir aucun état des lieux général. L'Andeva (Association nationale de défense des victimes de l'amiante) n'en a pas non plus : *"Nous ne disposons ni des moyens ni du pouvoir d'en établir un"*, dit son président, François Desriaux. Même chose du côté des syndicats.

Le ministère ajoute juste que *"des commissions de sécurité passent régulièrement, et une circulaire de 2007 conditionne l'obtention des licences d'entreprise de spectacle à la mise en conformité, en matière d'amiante"*. Selon le Syntac-CGT, cela n'a pas empêché Frédéric Mitterrand, ministre de la culture, de déclarer, lors de sa venue à Marseille le 30 novembre 2009, que, *"sur le problème de l'amiante, il y a eu beaucoup d'exagération"*...

Cette déclaration figure dans une lettre envoyée par le syndicat au ministre, le 25 novembre. Lettre restée sans réponse. *"Elle est en cours de traitement"*, dit-on au ministère de la culture.

Brigitte Salino Article paru dans l'édition du 17.12.10